EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

123PRESTIGIMMO

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe, relevant du dispositif Malraux, faisant offre au Public, au capital social initial de 765 600 euros.
Capital social statutaire : 44 020 240 euros.
Siège social : 42, avenue Poincaré, 75116 Paris.

Constitution

Suivant acte en date du 26 juillet 2011, enregistré à PARIS, le 8 Août 2011, bordereau n°2011/847 case n° 27, il a été procédé à l'établissement des statuts d'une Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe, faisant offre au Public régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, les articles L.214-50 et suivants et R.214-116 et suivants du Code Monétaire et Financier fixant le régime applicable aux Sociétés Civiles autorisées à faire Offre au Public, et par tous textes subséquents ainsi que par les présents statuts :

Dénomination : 123Prestigimmo

Objet Social : la Société a pour objet exclusif l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

Siège social : 42, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris.

Immatriculation : 534 264 288 RCS Paris en date du 24 août 2011.

Durée : jusqu'au 23 août 2026.

Le **capital social initial** est fixé à sept cent soixante cinq mille six cent euros (765 600 euros), divisé en 870 parts de 880 euros de valeur nominale. Le capital social initial a été entièrement libéré sans Offre au Public.

Le **capital social statutaire** est fixé à quarante quatre millions vingt mille deux cent quarante euros (44 020 240 euros) divisés en 50 023 parts de 880 euros de valeur nominale.

Si dans les 12 mois de la date d'ouverture des souscriptions au public, les dites souscriptions n'atteignent pas 15 % du capital maximum statutaire, la société sera dissoute et les souscriptions recueillies auprès du public seront remboursées aux associés concernés.

Responsabilité des associés : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à une fois la fraction dudit capital qu'il possède.

Augmentation de capital :
Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts et selon les dispositions relatives aux Sociétés Civiles de Placement Immobilier, la société de gestion a décidé d'ouvrir la souscription à compter du 24 octobre 2011, dans les conditions suivantes :
Montant de l'augmentation de capital : 43 254 640 euros par émission de 49 153 parts destinées à porter le capital social de 765 600 € à 44 020 240 €.

Prix de souscription des parts : 1 000 euros dont :
Nominal : 880,00 €
Prime d'émission : 120,00 €
Dont commission de souscription due :
Au titre des frais de collecte : 110,00 €
Au titre des frais de recherche et d'acquisitions des actifs 10,00 €

Soit un prix de souscription de : 1 000 € par part.

La société de gestion perçoit de la SCPI, lors des augmentations de capital, une commission de 12 % TTI du prix de souscription. Cette commission supporte :

- Les frais de collecte à hauteur de 11 % TTI soit 110 euros (commission exonérée de TVA)
- Les frais de recherche et d'acquisition des actifs à hauteur de 0,84 % HT soit 1 % TTC au taux de TVA en vigueur, soit 10 euros TTC

Libération : totalité du prix à la souscription.

Minimum de souscription : 5 parts.

Jouissance des parts : premier jour du mois de la souscription.

Date de clôture des souscriptions : 20 décembre 2012 ou à toute autre date antérieure à laquelle le capital social aura été intégralement souscrit.

Retraits, cessions de parts, agrément : la liquidité du placement sera très limitée. L'avantage fiscal, composante importante de la rentabilité du placement, ne peut être transmis, si bien que les possibilités de vente seront réduites, sauf à des prix très décotés.

Gérance : le gérant statutaire est la Société 123Venture : Société anonyme, au capital de 534 706 euros, ayant son siège social : 42, avenue Raymond Poincaré - 75 116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro : B 432 510 345, représentée par Monsieur Paul de Fréminville en sa qualité de Directeur Général Délégué.
Le gérant statutaire a été nommé pour la durée de la Société.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Le document d'information prévu par l'article L.412-1 du Code Monétaire et Financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 11-35 en date du 11 octobre 2011.

Ce document est disponible auprès de la Société de Gestion 123Venture et auprès des établissements bancaires des réseaux distributeurs par elle dument mandatés.

1105902